

Titre Professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR)

Certification de Niveau 5 - CODE RNCP : 35329 / CODE NSF : 311 u - Transport, manutention, magasinage FORMACODE : 31802 / Code ROME : K2110/ Code CPF 240320 – CPNE des services de l'automobile

Public visé :

Tout public répondant aux prérequis : demandeurs d'emploi, salariés, chefs d'entreprise...

Prérequis :

Pour l'entrée en formation :

- Avoir le niveau Bac
- Réussir le test de positionnement
- Être titulaire de la catégorie B du permis de conduire en cours de validité

Pour l'obtention de l'autorisation d'enseigner :

- Ne plus être en période probatoire
- Remplir les conditions d'aptitude physique, cognitive et sensorielle requises pour l'obtention du permis de conduire des catégories C1, C, D1, D, CE1, CE, DE1, DE dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de la sécurité routière.
- N'avoir subi aucune des condamnations prévues aux articles L.213-3 et R.212-4 du Code de la Route.

Formation réglementée – accessible aux personnes en situation de handicap sauf affections médicales incompatibles avec l'obtention du permis de conduire.

Durée, dates, lieu, horaires

Durée : 1204 heures (924 heures de formation + 280 heures de stage)

Lieu : Saint-Pierre, Saint-André *selon les nécessités pédagogiques*

Horaires : de 7h à 15h

Dates : cf. calendrier de formation

Modalité d'organisation :

Nombre de personne : à la demande.

En présentiel, parcours individualisé selon niveau.

Moyens techniques et pédagogiques :

Salles de cours équipées de moyens multimédias. Systèmes audio-visuels (film, diapositives...) ouvrages spécialisés édition Code Rousseau et ENPC véhicules légers conformes à l'Article 6 de l'arrêté du 8 janvier 2001

Tarifs : 11088€ - Exonéré de TVA.

Métier visé, suite de parcours possible :

Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière

Objectifs :

- Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires en vigueur. Respecter et faire respecter le code de la route, la réglementation et la sécurité routière.
- Être conscient et faire prendre conscience des responsabilités citoyennes, juridiques et sociales des conducteurs pour adopter des comportements sécuritaires.
- Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement et intégrer les principes du développement durable dans l'enseignement de la conduite et de la sécurité routière.

Contenu (Cf. programme détaillé) selon le référentiel de certification du Titre Professionnel

Activité-type 1 : Former des apprenants conducteurs par des actions individuelles et collectives, dans le respect des cadres réglementaires

- ✓ Construire et préparer le scénario d'une séance individuelle ou collective de formation
- ✓ Animer une séance collective de formation à la sécurité routière
- ✓ Animer une séance individuelle ou collective de formation à la conduite d'un véhicule léger

Activité-type 2 : Sensibiliser l'ensemble des usagers de la route à l'adoption de comportements sûrs et respectueux de l'environnement

- ✓ Analyser une demande relative à une prestation de sensibilisation
- ✓ Construire et préparer une action de sensibilisation
- ✓ Animer une séance de sensibilisation à la sécurité routière et au respect de l'environnement
- ✓ Analyser ses pratiques professionnelles afin de les faire évoluer

Suivi – Évaluation

- Suivi et évaluation de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat d'examen du permis de conduire.
- Une évaluation initiale sera effectuée à l'entrée en formation pour identifier les pré-acquis du (des) apprenant(s). Une évaluation intermédiaire à mi-parcours sera réalisée pour vérifier l'évolution de l'apprentissage. Enfin une mise en situation d'évaluation pour l'examen sera effectuée dans la dernière partie du parcours.
- **Examen final (évaluation certificative) :** La formation est sanctionnée par une certification de niveau 3. Afin d'obtenir le Titre Professionnel dans son intégralité, les apprenants se présenteront à un examen final devant un jury composé de deux professionnels habilités par la DIECCTE. Pour les candidats issus d'un parcours continu de formation, le jury prendra sa décision au vu de :

1. L'épreuve de synthèse basée sur une mise en situation professionnelle, un entretien technique et un questionnement à partir de productions réalisées en amont de la session d'évaluation
2. Le Dossier Professionnel (DP)
3. Le Livret des Evaluations Passées en Cours de Formation (EPCF)
4. L'entretien final

- Après délibération, les résultats de l'examen sont consignés sur le procès-verbal qui est transmis à la DIECCTE. Les parchemins sont envoyés au centre de formation qui procédera à leur remise en main propre contre émargement. Le CFPC GH délivrera à l'apprenant une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la partie théorique et pratique pour le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid.

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie participative : elle alternera les apports théoriques et les mises en pratique avec les véhicules sur la piste ou en circulation.

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme tant sur le plan théorique que pratique.

Encadrement – Formateurs – Testeurs :

Formateur : Equipe de formateurs avec plus de 3 d'expérience, titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (BEPECASER)

Administratif : Equipe administrative pour la gestion et le suivi des dossiers administratifs.

Les stagiaires doivent être en possession de leurs équipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, gants de manutention, de quoi écrire pour la formation théorique).